



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 7 NOVEMBRE 2024 A 20H00

**LIEU** : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

**PRESENTS** : M. David BUISSON (Maire), Mme Audrey BESSAY (1ere adjointe) M Guillaume CHAVAREN (2eme adjoint) Mme Lucie DESCHAMPS (3<sup>eme</sup> Adjoint), M. André DERORY (conseiller délégué), M Patrick CHARLES (conseiller municipal), M. Serge MARCOUX (conseiller municipal), M Pierre Henri DECOMBE (conseiller municipal), Mme Françoise DEYGAT (conseillère municipale), Mme Monique RONDEL (conseillère municipale),

**EXCUSE(S)** :

**ABSENT(S)** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M Guillaume CHAVAREN

Le compte rendu du précédent conseil municipal est présenté par Monsieur le Maire.  
**Le compte rendu est validé à l'unanimité.**

### 1) POINT CANTINE :

Pour l'année scolaire 2023 /2024, la cantine a servi 4823 repas à Chalmazel et 2845 repas à St Georges.

Le cout du repas avec les frais de personnel à Chalmazel est de 7€ et de 7.6€ à St Georges.

Le repas est facturé 3.5€ au famille. L'association réalise un déficit de 463.15€.

### 2) NOUVELLE ORGANISATION CANTINE

Suite au retrait de l'Auberge du Mazet, la mairie de St Georges s'est engagée avec l'atelier du cuisinier pour la confection des repas pour un prix de 4.6€ jusqu'à Noël et de 4.5€ jusqu'à la fin d'année scolaire.

**DECISION** : Le conseil municipal choisi de garder l'atelier du cuisinier jusqu'à la fin de l'année scolaire.

### 3) MODIFICATION TABLEAU CLASSEMENT VOIRIE COMMUNAUTAIRE :

M. le Maire informe le conseil municipal que le chemin des Bordeaux a été revêtu en enrobé. De ce fait il devra être ajouté au tableau de classement des voiries soit 40 ml de voirie communautaire supplémentaire, ce porte le nombre de km voirie communautaire à 33,680 km.

**DECISION** : Le conseil municipal est favorable.



#### 4) DEVIS TABLE D'ORIENTATION DE MORIERE :

Monsieur le Maire informe que la table d'orientation de Morière a été vandalisée cet été, le conseil valide le devis d'Atout bois pour un montant de 387.32€ HT pour la remplacer ainsi qu'un devis de Didier Damon pour des panneaux de signalisation du pic de Morière ainsi que le volcan. Le montant du devis est de 440€ HT.

#### 5) CONVENTION FOURRIERE ANIMALE :

Le conseil municipal renouvelle la convention avec la fourrière animale jusqu'au 30/08/2025

#### 6) CONVENTION RISQUE PREVOYANCE CENTRE DE GESTION :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 il est obligatoire pour les communes de proposer à ces agents une prévoyance et propose au conseil municipal d'adhérer à la convention de participation pour le risque « prévoyance » conclue entre le CDG et le groupement Relyens SPS et propose de verser une participation financière de 7 € par agent et par mois qui souscriront au contrat proposé par le CDG.

**DECISION** : Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation avec le CDG 42 et est d'accord pour verser une participation de 7 € par agent par mois qui souscriront à ce contrat

#### 7) QUESTIONS DIVERSES :

Le nouveau Sous-préfet viendra sur notre commune le 28 novembre à 16h30

**Le secrétaire de séance**

**Le Maire.**

